

Page 257, lignes 22 à 34, inclusivement: Retrancher la clause 691, et y substituer la suivante:

“691. (1) Appel peut être interjeté à la cour d’appel contre une décision qui accorde ou refuse le secours demandé dans des procédures par voie de *mandamus*, de *certiorari* ou de prohibition.

(2) Les dispositions de la Partie XVIII s’appliquent, *mutatis mutandis*, aux appels prévus au présent article.”

Il est résolu de faire rapport du texte français du bill modifié ainsi qu’il suit:

1. *Dans le titre*: Retrancher le mot “pénal”, et y substituer “criminel”.
2. *Page 1, ligne 5*: Numéroté de (1) à (44), inclusivement, les 44 définitions de la clause 2, conformément à leur ordre alphabétique français.
3. *Page 7, ligne 19*: Retrancher le mot “tout”, et y substituer “une débenture”.
4. *Page 8, ligne 7*: Retrancher le chiffre “(32)”, et y substituer “(7)”.
5. *Page 8, lignes 15, 20 et 25*: Retrancher le chiffre “(42)”, et y substituer “(41)”.
6. *Page 8, ligne 21*: Retrancher les mots “de l’immeuble”, et y substituer “des biens-fonds”.
7. *Page 9, ligne 25*: Retrancher le mot “pénal”, et y substituer “criminel”.
8. *Page 12, ligne 24*: Retrancher le mot “provoquée”, et y substituer “incitée”.
9. *Page 37, ligne 33*: Retrancher le mot “pénal”, et y substituer “criminel”.
10. *Page 96, ligne 15*: Immédiatement après le mot “billet”, insérer “une débenture”.
11. *Page 148, lignes 1 et 2*: Retrancher les mots “prévoit expressément le contraire”, et y substituer “y pourvoit expressément de façon différente”.
12. *Page 148, lignes 26 et 27*: Retrancher les mots “prévoit expressément le contraire”, et y substituer “y pourvoit expressément de façon différente”.
13. *Page 149, lignes 1 et 2*: Retrancher les mots “prévoit expressément le contraire”, et y substituer “y pourvoit expressément de façon différente”.
14. *Page 153, lignes 10 et 11*: Retrancher les mots “prévoit expressément le contraire”, et y substituer “y pourvoit expressément de façon différente”.
15. *Page 156, ligne 2*: Retrancher le mot “pénale”, et y substituer “criminelle”.
16. *Page 231, lignes 45 à 47*: Retrancher la clause 624, (1), et y substituer la suivante:
 

“624. (1) Une sentence commence au moment où elle est imposée, sauf lorsqu’une disposition applicable y pourvoit de façon différente ou que la cour en ordonne autrement.”
17. *Page 236, ligne 17*: Retrancher les mots “Sauf dispositions contraires”, et y substituer “Sauf lorsqu’il y est autrement pourvu”.
18. *Page 236, ligne 44*: Retrancher les mots “sauf dispositions contraires”, et y substituer “sauf lorsqu’il y est autrement pourvu”.
19. *Page 259, ligne 1*: Retrancher les mots “Sauf si la loi prévoit le contraire”, et y substituer “Sauf si la loi y pourvoit différemment”.
20. *Page 268, ligne 34*: Retrancher le mot “contraires”, et y substituer “différentes”.
21. *Page 270, ligne 19*: Retrancher les mots “consentent au contraire”, et y substituer “en conviennent autrement”.